

Au cours des prochaines années, le gouvernement du Nunavut mettra l'accent en priorité sur l'acquisition de capacités par les études, la formation et l'expérience en cours d'emploi. Le nouveau gouvernement compte un ministère du Développement durable. Les services de soutien à l'administration, la pêche à la crevette, le tourisme, la construction et l'exploitation minière comptent parmi les principales activités économiques envisagées pour le Nunavut. Toutefois, la préservation des écosystèmes naturels et de l'habitat demeurera une priorité, trois nouveaux parcs nationaux devant y être créés et des plans de gestion établis pour toutes les aires de conservation et tous les parcs.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et la *Loi sur le Nunavut* sont des composantes de processus importants qui contribuent à modifier le visage de l'exercice des pouvoirs dans le Nord canadien. Si les négociations des revendications territoriales avec les communautés autochtones se poursuivent dans le Nord depuis les années 1970, c'est en août 1995 que le gouvernement du Canada a publié son guide de la politique fédérale intitulé *L'autonomie gouvernementale des autochtones : l'approche du gouvernement du Canada concernant la mise en œuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie*.

Dans ce guide, la politique prévoit la négociation d'accords sur l'autonomie gouvernementale portant notamment sur l'éducation, la langue et la culture; les services de police; les soins de santé et les services sociaux; le logement; les droits de propriété; l'application des lois autochtones; et d'autres champs de compétence. Suivant les paramètres de ce cadre, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les communautés autochtones, a enclenché des processus pour négocier des arrangements de nature pratique dans le but de concrétiser l'autonomie gouvernementale de ces communautés. L'acquisition de capacités est au cœur de toutes ces initiatives visant la conclusion de traités, l'adoption de lois et l'élaboration de politiques. Le Canada est à édifier dans l'Arctique des institutions et des modèles d'exercice des pouvoirs sensibles aux valeurs des communautés autochtones et des autres habitants de la région.

Ensemble, les ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale donnent aux collectivités autochtones la capacité de décider des questions qui influent sur leur vie et leurs terres et de participer aux processus de cogestion. Sous la gouverne des Affaires indiennes et du Nord Canada, le gouvernement fédéral a tenu de vastes consultations auprès des dirigeants autochtones aux échelons national, régional et local afin de s'entendre avec eux sur la façon de mener les négociations. Le processus des revendications territoriales a abouti à des modifications aux lois et aux règlements, à des changements de politiques et à de nouveaux régimes de propriété foncière. Les Inuits du Nunavut, par exemple, possèdent maintenant collectivement plus de 350 000 kilomètres carrés de terres.

La collectivité de Sanikiluaq dans la région de la baie d'Hudson du Nunavut a été reconnue par les Amis des Nations Unies pour ses initiatives communautaires favorables aux buts que poursuivent les Nations Unies. La communauté a consigné les connaissances autochtones des Inuits sur l'environnement et le mode de vie durable, démarche qui a reçu l'appui des Affaires indiennes et du Nord Canada. Le groupe international de conseillers a choisi Sanikiluaq pour recevoir le « We the Peoples : 50 Communities Award » à l'occasion du 50^e anniversaire des Nations Unies.